

rand la lettre suivante : « Monseigneur, chargé de lever une légion pour concourir à la défense de mon pays, j'ai dû cesser son organisation quand j'ai su que la paix était le fruit des soins du gouvernement provisoire. J'adhère à tout ce qu'a fait ce *gouvernement paternel*, et je m'empresse de lui offrir mes services. » En même temps, il demandait pardon à Louis XVIII et à ses ministres de sa conduite passée : « J'avais vingt-sept ans lorsque j'écrivais de Mayene, j'en ai plus de cinquante aujourd'hui, et mes opinions sont bien changées. Je m'en rapporte à la clémence de S. M. et à sa justice. » On a de Merlin de Thionville un violent libelle paru aussitôt après le 9 thermidor, et intitulé : *Portrait de Robespierre*.

MERLIN (JEAN-PIERRE-RAYMOND), représentant aux Cent-Jours et député de 1831 à 1839, né à Sauveterre (Aveyron) le 22 janvier 1767, mort à Rodez (Aveyron) le 29 novembre 1839, « fils de Jean-Antoine Merlin, juge baillif de Sauveterre, et de demoiselle Jeanne Delpech », était curé de campagne au moment de la Révolution. Il prêta le serment civique, renouça à ses fonctions en 1793, et devint défenseur officieux devant le tribunal de Rodez. Nommé, sous l'Empire, juge au tribunal civil de cette ville, il fut élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Rodez, avec 29 voix (54 votants, 148 inscrits), contre 13 voix à M. Vergnes, commissaire-ordonnateur, et ne s'y fit point remarquer. Partisan de la révolution de 1830, il fut successivement élu député du 1^{er} collège de l'Aveyron, le 5 juillet 1831, par 108 voix (160 votants, 339 inscrits), contre 48 voix à M. Rodat ; le 21 juin 1834, par 170 voix (283 votants, 339 inscrits), contre 111 voix à M. de Barrean ; le 4 novembre 1837, par 227 voix (307 votants, 433 inscrits), contre 55 à M. Dalauro ; le 2 mars 1839, par 234 voix (299 votants). Marié et divorcé, il se fit remarquer à la Chambre par les discours qu'il pronouça contre le rétablissement du divorce. Ministériel dévoué, il soutint tous les cabinets et en particulier celui de M. Molé. Il mourut en novembre 1839, et fut remplacé, le 4 janvier, 1840, par M. de Monseignat du Cluzel.

MERLIN (ANTOINE-FRANÇOIS-EUGÈNE, COMTE), député de 1834 à 1837 et pair de France, né à Douai (Nord) le 27 décembre 1778, mort à Eaubonne (Seine-et-Oise) le 29 août 1854, fils de Merlin de Thionville (*V. plus haut*) et de Jeanne-Brigitte Dumonceaux, entra au service en 1793, fut attaché à l'état-major du général Cambray, assista, en Vendée, à la défaite de Montaigu, devint sous-lieutenant au 18^e hussards, et alla ensuite à l'armée du Nord et à l'armée du Rhin, jusqu'à la paix de Campo-Formio. Capitaine en 1797, et aide-de-camp de Bonaparte durant l'expédition d'Égypte, il assista aux batailles des Pyramides et d'Aboukir, au siège de Saint-Jean-d'Acre, et fut envoyé comme plénipotentiaire auprès de l'amiral Sydney-Smith qui lui remit les journaux contenant le récit de toutes les défaites éprouvées par les armées du Directoire. Il revint avec Bonaparte, et, après Marengo, fut aide-de-camp du général Dupont. Chef d'escadron en 1802, chevalier de la Légion d'honneur, il fit avec son régiment, le 4^e hussards, les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, et se signala à la prise de Lubeck. Chevalier de l'Empire le 28 juillet 1808, et colonel du 1^{er} hussards en 1810, il fut envoyé à l'armée de Portugal, se distingua au combat de Sabuyal (3 août 1811), en mettant en déroute avec un seul escadron

plusieurs bataillons d'infanterie anglaise, et reçut en récompense la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il se signala encore à la bataille des Arapiles, protégea la retraite et, dans un engagement très vif, fit prisonnier sir Paget qui commandait les dragons de la reine, et quelques régiments de cavalerie anglaise. L'année suivante, il rejoignit la grande armée. Après Leipzig, où il montra une rare intrépidité, il devint commandant en second du 1^{er} régiment des gardes d'honneur, puis colonel du 4^e régiment de Parme, et resta bloqué à Mayence en 1814. Mis en non-activité à la première Restauration, il reçut cependant la croix de Saint-Louis en février 1815. Aux Cent-Jours, il s'empara du fort de Vincennes que lui abandonna le marquis de Puyvert, fut fait major des chasseurs à cheval de la garde impériale, et eut à organiser le 2^e régiment de Parme dont il prit ensuite le commandement. Après le licenciement de l'armée de la Loire, il chercha à rejoindre son père en exil ; mais, monté à bord du navire américain *L'Alce*, il fit naufrage à l'embouchure de l'Escaut, le 24 février 1816, et ne reentra en France qu'en 1818. Dénoncé comme complice de la conspiration de Nautil (août 1820), il parvint à échapper au mandat d'arrêt lancé contre lui, et fut acquitté au mois de février 1821 par la Chambre des pairs. Réintégré dans le cadre d'activité après la révolution de 1830, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur le 21 mars 1831, lieutenant général le 30 septembre 1832, fit la campagne de Belgique, assista au siège d'Anvers, et reçut, en 1834, le commandement de la 18^e division militaire. Élu, le 21 juin 1834, député du 1^{er} collège du Nord (Avesnes) par 229 voix (427 votants, 539 inscrits), contre 205 voix à M. Taillandier, il siégea parmi les conservateurs. Grand-officier de la Légion d'honneur en 1837, pair de France le 7 novembre 1839, il fut mis à la retraite, comme général de division, le 30 mai 1848.

MERLIN (CHARLES-AUGUSTE), député de 1876 à 1879, membre du Sénat, né à Lille (Nord) le 22 décembre 1825, descendant de Merlin (de Douai), se fit inscrire au barreau de Douai en 1850, fut deux fois bâtonnier de l'ordre, et fit une opposition modérée au second Empire. Maire de Douai après le 4 septembre, il fut révoqué le 24 mai 1873, et renommé en mai 1876. Le 21 février de cette dernière année, il avait été élu député de la 1^{re} circonscription de Douai, par 7,858 voix (9,386 votants, 14,931 inscrits). Il prit place à la gauche républicaine, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 6,671 voix (12,735 votants, 15,406 inscrits), contre 5,669 à M. Maurice, ancien représentant, il continua de siéger à gauche, et fut nommé sénateur, le 5 février 1879, par le département du Nord, avec 416 voix (798 votants). Il prit place à gauche dans la Chambre haute, appuya la politique opportuniste, vota pour l'expulsion des princes, et interpella le gouvernement (octobre 1887) sur le décret qui transportait à Lille les facultés de Douai. Réélu sénateur au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 1,170 voix (2,297 votants), M. Merlin continua de siéger à gauche, et vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre contre le général Boulanger. Le 12 avril 1889, il fut élu, le premier, par

196 voix, membre de la commission des Neuf chargée de l'instruction et de la mise en accusation dans le procès du général Boulanger; il a présidé cette commission.

MERLIN. — Voy. MAINGOVAL (BARON DE).

MERLIN DE BEAUGRENIER (RÉGIS-PARFAIT-CHRÉTIEN), député de 1822 à 1827, né à Douai (Nord) le 21 janvier 1761, mort à Valenciennes (Nord) le 25 janvier 1849, embrassa la carrière des armes. Capitaine d'artillerie de l'Empire, et chevalier de la Légion d'honneur, il fut mis à la retraite sous la Restauration et nommé chevalier de Saint-Louis. Élu, le 13 novembre 1822, député du 8^e arrondissement électoral du Nord (Valenciennes), par 172 voix (253 votants, 274 inscrits), contre 81 voix à M. le comte Dubois, et réélu, le 25 février 1824, par 172 voix (176 votants, 253 inscrits), il fit toujours partie du groupe des ministériels, et obtint une recette particulière à Valenciennes pour son fils, auprès duquel il se retira en 1827.

MERLINO (JEAN-FRANÇOIS-MARIE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône) le 11 décembre 1757, mort à Lyon le 15 décembre 1805, homme de loi à Trévoux avant la Révolution, devint juge au tribunal de cette ville en 1793, et offrit, le 10 août 1791, par une lettre à l'Assemblée constituante, de solder à ses frais, pendant la guerre, deux gardes nationaux, et de leur faire 250 livres de pension s'ils étaient blessés. Élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Ain, le 6^e et dernier, par 237 voix (359 votants), il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il répondit au 3^e appel nominal : « Vous avez déclaré, à l'unanimité, que Louis Capet était coupable et convaincu de haute trahison et de conspiration envers la nation; comme juge j'ai ouvert le livre de la loi; elle m'a indiqué la peine due aux conspirateurs; fidèle à mes devoirs, fidèle à ma conscience, ami de mes commettants, je vote pour la mort. » Merlino opina tantôt avec les modérés, tantôt avec les Jacobins. En 1793, envoyé en mission avec Amar dans le département du Rhône, il suivit les inspirations de ce dernier, et réclama un secours de trois millions pour les ouvriers de Lyon. En 1795, il parla en faveur des aveugles des Quinze-Vingts, et obtint une pension pour la veuve et les enfants de Joseph Lesne, fusillé à Lyon et reconnu innocent le lendemain. Après le 9 thermidor, l'Assemblée repoussa, par l'ordre du jour, plusieurs accusations de terrorisme portées contre lui. Réélu, le 4 brumaire an IV, membre du Conseil des Anciens, par ses collègues de la Convention, il fit adopter (niveuse) une motion dépouillant d'avance les enfants d'émigrés de toute succession qui pourrait leur survenir. Il obtint du département de l'Ain, le 24 germinal an VI, le mandat de député au Conseil des Cinq-Cents; Merlino siégea jusqu'au 18 brumaire. Il se retira ensuite à Lyon, où il mourut en 1805, étranger à la vie publique.

MERMET (THOMAS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Vienne (Isère) le 21 décembre 1780, mort à Vienne le 31 mars 1846, fut d'abord greffier au tribunal de commerce de sa ville natale, puis avocat. Il se rallia au retour des Bourbons, et devint sous-préfet provisoire de Vienne le 23 mars 1814. Élu,

le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Vienne (55 voix sur 98 votants), il ne s'y fit point remarquer. Après cette courte législature, il se consacra à des études d'histoire locale et d'archéologie, devint correspondant du ministère de l'Instruction publique et membre de la Société des antiquaires de France. On a de lui : *Histoire de la ville de Vienne* (1833); *Sur les monuments remarquables de l'arrondissement de Vienne* (1829); *Ancienne chronique de Vienne* (1845-1846).

MERMILLIOD (GUILLAUME-JULES), député de 1837 à 1844, né à Paris le 13 juillet 1802, mort à Paris le 24 juin 1844, fils d'un officier supérieur, préféra le barreau à la vie militaire, et se fixa comme avocat dans sa ville natale en 1823. Une plaidoirie en faveur du mariage des prêtres, sa collaboration à la *Gazette constitutionnelle des cultes* le mirent en vue, et il fut successivement élu député du 4^e collège de la Seine-Inférieure (Le Havre) : le 4 novembre 1837, par 319 voix (606 votants, 759 inscrits); le 2 mars 1839, par 433 voix (614 votants); et le 9 juillet 1842, par 362 voix (502 votants). Il parla sur les questions maritimes, sur la loi des faillites, les chemins de fer, siégea dans la majorité ministérielle, vota l'adresse de 1839, fut l'un des 221 qui approuvèrent la politique de M. Molé, et se prononça pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités. Il mourut en juin 1844, et fut remplacé, le 25 juillet suivant, par M. Dubois. Copropriétaire de la *Gazette des Tribunaux*, il y rédigea des articles de polémique. On a de lui : *Précis des résultats de l'instruction relative à la mort du duc de Bourbon*.

MERMOZ (PAUL-LOUIS-BALTHAZAR), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Chambéry (Savoie) le 1^{er} mars 1760, date de mort inconnue, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents, par 155 voix sur 307 votants. Son rôle à l'Assemblée fut très obscur; il fit partie de plusieurs commissions d'intérêts communaux, adressa au Conseil, le 19 pluviôse an V, sa déclaration de « haine à la royauté et à l'anarchie », et sortit du parlement aux élections de germinal an VII. Le 8 germinal an VIII, le gouvernement consulaire le nomma conseiller de préfecture du Mont-Blanc.

MÉRODE (CHARLES-WERNER-MARIE-GHISLAIN, COMTE DE), député de 1846 à 1848, représentant en 1849, député au Corps législatif en 1852, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1885, né au château de Villersexel (Haute-Saône) le 13 janvier 1816, petit-fils du suivant et fils de Philippe-Félix-Balthazar-Othon-Ghislain, comte de Mérode, marquis de Trelon, célèbre homme d'Etat de la Belgique, et de Rosalie de Grammont, entra dans la diplomatie sous le gouvernement de Louis-Philippe, comme secrétaire d'ambassade. Le 1^{er} août 1846, il fut élu député du 4^e collège du Doubs (Montbéliard), par 155 voix (255 votants, 271 inscrits), contre 116 à M. Saivres. Il prit place dans les rangs de la majorité conservatrice, avec laquelle il vota jusqu'à la révolution de février 1848. Il ne fit point partie de l'Assemblée constituante; mais les conservateurs-monarchistes du Nord, où il a de grandes propriétés, firent triompher, le 13 mai

1849, sa candidature à la Législative, le 10^e sur 24, par 91,969 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Très dévoué aux intérêts catholiques, M. de Mérode appuya de son vote l'expédition romaine, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, et suivit d'inspiration de son beau-frère, M. de Montalembert. Comme lui, il fut appelé, après le coup d'État, à siéger dans la Commission consultative; puis, le 29 février 1852, il fut élu, avec l'appui officiel du gouvernement, député de la 8^e circonscription du Nord au Corps législatif, par 23,481 voix (20,925 votants, 38,231 inscrits). Mais il refusa son approbation (1853) aux décrets de confiscation des biens de la maison d'Orléans, et donna sa démission de député; il fut remplacé, le 4 septembre 1853, par M. Godard-Desmarets, et se tint à l'écart pendant la durée de l'Empire. Le 8 février 1871, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale par deux départements; le Doubs, qui le nomma, le 3^e sur 6, par 30,794 voix (53,134 votants, 81,915 inscrits), et le Nord, où il obtint, le 21^e sur 28, 202,544 voix (262,927 votants, 326,449 inscrits). Il opta pour le Nord et fut remplacé dans le Doubs, le 2 juillet suivant, par le colonel Denfert-Rochereau. Il fut un des quinze membres de l'Assemblée chargés d'assister Thiers et Jules Favre lors de la discussion des préliminaires de paix. Avec le centre droit, dont il faisait partie, il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la chute de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'ameublement Wallon, mais il se rallia à l'ensemble des lois constitutionnelles. M. de Mérode avait pris, comme membre des commissions du budget et de l'armée, une part active aux travaux de la législature. Il se présenta comme candidat monarchiste au Sénat, le 30 janvier 1876, dans le Doubs; il échoua, cette fois, avec 345 voix sur 706 votants. Mais à la faveur d'une élection partielle, motivée par le décès de M. Monnot-Arbilleur, il devint sénateur de ce département, le 19 novembre suivant, par 395 voix (697 votants), contre 332 à M. Fernier, républicain. Il suivit au Sénat la même ligne politique qu'à la Chambre, siégea dans les rangs de la droite, opina *pour* la dissolution de la Chambre des députés en juin 1877, soutint le gouvernement du Seize-Mai, combattit les cabinets républicains qui suivirent, se prononça *contre* l'article 7 et les lois Ferry, *contre* la réforme du personnel de la magistrature, *contre* le divorce, *contre* les crédits du Tonkin, etc., et échoua au renouvellement du 6 janvier 1885, avec 374 voix (889 votants). Vice-président du conseil général du Doubs, où il représente le canton de Maiche.

MÉRODE DE WESTERLOO (GUILLAUME-CHARLES-GHISLAIN, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, né à Bruxelles (Belgique) le 16 septembre 1762, mort à Bruxelles le 18 février 1830, « fils de M. Philippe-Maximilien-Werner-Mathias de Mérode, et de Mme Marie-Catherine-Joseph de Mérode de Rubempré », suivit la carrière des armes. Ministre plénipotentiaire auprès des Provinces-Unies lors de la révolution brabançonne, il fut mêlé aux travaux du congrès national et délégué en Hollande pour y négocier une alliance. La Belgique étant rentrée sous la domination autrichienne, il fit don à l'empereur, en 1794, d'une somme de 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la République française. Maire de

Bruxelles en 1805, membre de la Légion d'honneur, il fut appelé par Napoléon I^{er} au Sénat conservateur, le 6 mars 1809. Le 28 mai de la même année, il fut créé comte de l'Empire. Au Sénat, M. de Mérode prit la défense du pape Pie VII. Après la chute de Napoléon, il occupa (1815) la charge de grand-maître de la cour du roi des Pays-Bas. En 1829, il prit l'initiative d'une importante pétition en faveur de la liberté de l'enseignement.

MERSAN (DENIS-FRANÇOIS MOREAU DE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Paris le 20 octobre 1767, mort à Paris le 29 janvier 1818, fils d'un procureur au parlement de Paris, se montra partisan de la Révolution, et devint procureur-général syndic du Loiret en 1793, puis administrateur de ce département. Élu, le 23 vendémiaire an IV, député du Loiret au Conseil des Cinq-Cents, par 135 voix (259 votants), il fut exclu de l'assemblée jusqu'à la paix, l'enquête faite sur son compte ayant démontré qu'il avait approuvé les mouvements populaires dirigés contre la Convention. Il parvint cependant à siéger en mai 1797, fit partie du groupe des clichéens, et fut condamné à la déportation au 18 fructidor. Il échappa aux poursuites dirigées contre lui, et, sous le Consulat, obtint une place de commis au ministère de la Guerre. Mais le procès de Sluvenne de Presles l'ayant fait connaître comme un des agents les plus actifs de *Monsieur*, il dut abandonner sa situation, et ne fut pas inquiété. Sous la Restauration, il n'exerça aucune charge publique; il eut l'occasion de défendre Carnot, et protesta contre les accusations formulées sur le compte du ministre de l'Empereur. Il s'occupa aussi d'économie sociale. On a de lui : *Essai sur le système politique et commercial de la Hollande depuis l'établissement de la banque d'Amsterdam*.

MERVELLEUX DE MORTAFOND (JACQUES), député en 1791, né à Ensigne (Deux-Sèvres) le 3 septembre 1748, mort à Néré (Charente-Inférieure) le 7 novembre 1829, descendait d'une famille neuchâteloise, longtemps représentée dans les compagnies suisses au service de la France, et dont une branche, devenue catholique, s'était établie depuis quelques générations en Anais et en Saintonge où plusieurs de ses membres avaient rempli des charges de judicature. Un de ses oncles, Pierre Merveilleux, avait été, à Angers, de 1761 à 1767, conseiller du roi, docteur, professeur, doyen de la faculté de droit, et recteur de l'Université. Avocat au siège présidial de Saint-Jean-d'Angely avant la Révolution, Jacques Merveilleux de Mortafond fut élu, le 23 juin 1790, administrateur du département de la Charente-Inférieure, et, le 30 août 1791, député du même département à l'Assemblée législative, le 7^e sur 10, par 410 voix sur 485 votants. Il siégea parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle, sans prendre la parole; le 29 janvier 1792, il adressa au journal de l'Assemblée une lettre empreinte des illusions que les royalistes constitutionnels nourrissaient encore. Il la date de l'an 4 de la liberté, en comptant à partir de 1789, sans aucun rapport avec le calendrier républicain inventé plus tard et auquel personne ne songeait encore; la liberté dont il parle est celle dont Louis XVI avait été déclaré le Restaurateur :

« Paris, le 29 janvier 1792, l'an 4 de la liberté.

« Monsieur, les hommes et les divisions qui

depuis l'organisation des nouveaux pouvoirs avaient affligé la ville de Saint-Jean-d'Angély, département de la Charente-Inférieure, vient enfin de faire place aux sentiments de la plus douce fraternité : les papiers publics, qui ont annoncé dans le temps les discussions dont cette ville a été le théâtre, s'empresseront sans doute de publier les heureuses dispositions où les esprits se trouvent aujourd'hui.

« Le rapprochement de tous les partis s'est fait le 23 de ce mois ; il a été accompagné de circonstances qui prouvent combien il était désiré, et qui semblent en garantir la durée. Ce jour-là, les officiers du directoire et des autres corps administratifs de la ville et du canton, éminentement leur réunion par un banquet ou la gaieté et la décence présideraient. L'amour de la patrie, qui dirigeait cette fête, ménagea aux convives une situation délicieuse, en même temps qu'elle était pour eux une leçon énergique sur le passé.

« Au second service, une députation de canoniers vint annoncer que leur compagnie se proposait de faire hommage aux convives de deux canons qu'elle avait montés et garnis à ses frais. Elle fut accueillie avec transport, et, sur l'invitation civique qui lui en fut faite, elle prononça le serment de vivre libre ou de mourir, d'un ton qui annonçait autant de franchise que de loyauté.

« Les officiers de cette compagnie furent invités au banquet, et ils étaient à peine placés qu'un détachement, précédé de tambours, et ayant au centre quatre sapeurs qui portaient une branche de chêne ornée de rubans tricolores, entra en marche, fit le tour de la salle et s'arrêta ; alors un petit canonier, âgé d'environ 12 ans, s'avança vers le président du district, et lui présenta le bouquet comme une récompense du triomphe que les convives avaient remporté sur eux-mêmes.

« Dès ce moment, ce qui n'était d'abord qu'un banquet particulier devint une véritable fête civique, où, au milieu des salves de l'artillerie, la nation, la Constitution, l'Assemblée nationale et le roi furent successivement l'objet des vœux les plus ardents et des hommages de la liberté.

« Témoia, monsieur, des troubles qui ont eu lieu dans cette partie de mon département, la nouvelle de ce retour à la concorde et à la paix m'a causé la joie la plus vive, je n'ai pu me refuser au plaisir de rendre ces détails publics, et j'aime à croire qu'ils ne seront pas indifférents aux bons citoyens.

« MERVEILLEUX,
« Député du département de la
« Charente-Inférieure. »

Après la session, il revint dans son département. Le 8 juin 1800, le gouvernement consulaire le nomma conseiller-général de la Charente-Inférieure, et, quelques jours après, maire de Néré. Désigné, le 17 mai 1803, pour présider l'assemblée électorale du canton d'Aulnay, il devint, le 3 août 1808, juge de paix de ce canton, fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort. Renommé conseiller général le 22 décembre 1809, il fut placé, en 1811, à la tête du conseil d'arrondissement, qu'il présida pendant quinze ans. Une ordonnance royale du 30 avril 1821 le fit chevalier de la Légion d'honneur.

MERVEILLEUX DU VIGNAUX (FRANÇOIS-CHARLES), représentant en 1871, né à Poitiers (Vienne), le 22 octobre 1828, fils de Pierre-Etienne Merveilleux du Vignaux (successivement conseiller auditeur, avocat général, con-

seiller et président de chambre à la cour de Poitiers), et petit-fils, par sa mère, de François Bréhard avocat distingué du barreau de Poitiers, se fit recevoir docteur en droit en 1849, fut chargé de cours à la faculté de droit de Poitiers en 1853, et entra dans la magistrature comme substitut de cour d'assises à Saintes le 29 octobre de la même année. Procureur impérial à Fontenay-le-Comte, puis à la Roche-sur-Yon, avocat général (1865) et premier avocat général (1868) près de la cour d'Angers, il prononça deux discours de rentrée, l'un (4 novembre 1867) sur *l'Influence des tribunaux sur les progrès de la législation*, l'autre (13 novembre 1869) sur le *Spiritualisme dans le droit*, qui fut publié dans la *Gazette des tribunaux*. Lors de la révolution, au 4 septembre 1870, de M. Chevalier (*Voy. ce nom*) procureur général d'Angers, M. Merveilleux du Vignaux resta momentanément en fonctions pour ne pas désorganiser le service ; mais certains choix faits dans le ressort par M. Crémieux, alors ministre de la Justice, lui ayant paru inacceptables, il donna sa démission motivée sur le sentiment de la dignité de la magistrature. Dix-sept magistrats du parquet, parmi lesquels M. Bigot (*Voy. ce nom*), se démisèrent en même temps. Emu de cette attitude, M. Crémieux manda M. Merveilleux du Vignaux à Paris, et refusa d'abord de remplacer les démissionnaires ; mais ceux-ci ayant persisté dans leurs protestations, le ministre dut se résoudre à leur donner des successeurs. C'est à la suite de ces incidents que les électeurs de la Vienne choisirent M. Merveilleux du Vignaux pour les représenter à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 5^e sur 6, par 55,082 voix sur 62,819 votants et 95,858 inscrits. M. Merveilleux du Vignaux prit place à droite, dans les rangs du parti catholique et monarchique, se fit inscrire aux réunions Colbert et des Réservoirs, fut membre de la commission relative à la réintégration des magistrats frappés par M. Crémieux en violation du principe de l'inamovibilité, de la commission relative à l'attribution des délits de presse au jury, de celles relatives à la modification de la surveillance de la haute police, au maintien de l'état de siège en Algérie, et de la commission des grâces émise au scrutin de liste directement par l'Assemblée. Il fit également partie, à plusieurs reprises, de la commission d'initiative parlementaire, de la commission de permanence (notamment pendant les vacances de 1873), de la première commission des lois constitutionnelles qui donna sa démission après le vote du projet Wallon, fut rapporteur de la loi sur l'interdiction du cumul de l'indemnité parlementaire avec un traitement, de la loi sur l'état de siège à Alger, et parla sur la réorganisation de la magistrature, sur le budget du ministère de la Justice, etc. Partisan convaincu de la monarchie traditionnelle, il fut du nombre des députés qui, après la chute de Thiers et la crise du 24 mai 1873, travaillèrent le plus directement à préparer par les voies légales le retour du comte de Chambord, en s'efforçant d'aplanir entre ce prince et la majorité de l'Assemblée les difficultés et les malentendus dont la persistance amena l'échec final des tentatives de restauration. Son frère aîné, qui a été, depuis lors, premier président de la cour d'appel de Poitiers, remplissait à ce moment, près du garde des sceaux, M. Ernoul, les fonctions de secrétaire général du ministère de la Justice. L'opinion publique en France et même à l'étranger (voir la note du *Times*, septembre 1873) attachait une importance particulière au

voyage, encouragé par le ministère, que M. Merveilleux du Vignaux et le comte de Sugny firent ensemble à Frohsdorf, au mois de septembre 1873, voyage antérieur de quelques jours à la constitution de la commission des Neuf et à la demande officielle qu'accomplit, au nom de celle-ci, M. Chesnelong. A l'Assemblée, M. Merveilleux du Vignaux vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, contre les lois constitutionnelles. Il ne s'est pas représenté aux élections du 20 février 1876. Collaborateur actif de l'organisation de l'enseignement supérieur libre à Paris, il a été un des premiers membres de l'Institut catholique, où il remplit aujourd'hui les fonctions de doyen de la faculté de droit. Chevalier de la Légion d'honneur en août 1870.

MESGRIGNY (LOUIS-MARIE, MARQUIS DE), député en 1789, né à Moussey (Aube) le 21 avril 1744, mort à Troyes (Aube) le 9 août 1822, « fils de messire Pierre-François de Mesgrigny, chevalier, vicomte de Troyes, baron de Villebertin, Moussey, seigneur de Saint-Benoit, la Chapelle-Saint-Luc, Bouilly, la Noue, le Biel et autres lieux, et de dame Marie-Anne-Louise Lefebvre de Saint-Benoist », premier aide-major au régiment des gardes françaises, devint mestre de camp, le 15 novembre 1784. Grand bailli héréditaire de Troyes, il fut élu, le 7 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux, par le bailliage de Troyes, avec 104 voix (175 votants). Hostile à la Révolution, il émigra avec les princes, servit à l'armée de Condé, et ne reentra en France qu'à l'époque du Consulat. Conseiller d'arrondissement de Troyes de 1812 à 1814, il fut créé comte de l'Empire le 14 août 1813. A la Restauration, Louis XVIII le nomma maréchal de camp (4 février 1813). Mis à la retraite quelques années plus tard, il revint finir ses jours dans son pays natal.

MESGRIGNY (ADRIEN-CHARLES-MARIE, BARON DE), député de 1834 à 1848, né à Paris le 4 juin 1778, mort à Paris le 8 mai 1849, fils du précédent et de Anne-Edmée Marchal-Sainsey, entra au service à treize ans, comme sous-lieutenant surnuméraire au régiment d'infanterie du roi, qui fut licencié à la suite de la révolte de Nancy. Sa famille ayant émigré, il fut arrêté comme suspect, et resta onze mois en captivité. Atteint, à sa sortie de prison, par la loi militaire, il fut envoyé en Vendée, dans les volontaires parisiens, où il passa lieutenant peu de temps après. Libéré à l'époque du Consulat, il épousa, en 1802, la fille de M. de Rambuteau, et fut nommé écuyer de l'empereur, qu'il suivit dans presque toutes ses campagnes. Chargé, en 1810, d'aller annoncer à Vienne la grossesse de l'impératrice Marie-Louise, il fut créé baron de l'empire le 19 septembre 1810. Sa femme devint sous-gouvernante du roi de Rome, et accompagna l'impératrice jusqu'à l'abdication de Fontainebleau. A. de Mesgrigny fut ensuite aide-de-camp d'Angereau, et, aux Cent-Jours, reprit auprès de Napoléon ses fonctions de premier écuyer qu'il exerça jusqu'à Waterloo. Il fut destitué à la seconde Restauration, et fut mis, pendant quelques années, sous la surveillance de la police. Maire de Brienne après 1830, et partisan modéré du gouvernement de Louis-Philippe, il fut successivement

élu député du 2^e collège de l'Aube (Bar-sur-Seine), le 21 juin 1834, par 148 voix (279 votants, 322 inscrits), contre 128 voix à M. Truquet fils; le 4 novembre 1837, par 186 voix (330 votants, 380 inscrits); le 2 mars 1839, par 221 voix (348 votants); le 9 juillet 1842, par 213 voix (364 votants, 434 inscrits), contre 78 voix à M. Rambourgt et 61 à M. Gerdy; le 1^{er} août 1846, par 230 voix (389 votants, 436 inscrits), contre 159 à M. Rambourgt. Nommé par M. Thiers inspecteur des haras, M. de Mesgrigny ne soutint que le ministère Thiers, repoussa la loi de disjonction et fut des 213 qui refusèrent leur confiance au cabinet Molé-Montalivet; il vota contre la dotation du duc de Nemours, contre le recensement, pour les fortifications de Paris, et contre l'indemnité Pritchard. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie politique.

MESLIN (JACQUES-FÉLIX), député de 1846 à 1848, de 1852 à 1869, sénateur du second Empire, né à Bricquebec (Manche) le 1^{er} mars 1785, mort à Valognes (Manche) le 23 avril 1872, s'engagea en l'an X, passa sous-lieutenant à Essling, se distingua à Wagram, prit une batterie à Polotsk en 1812, fut nommé capitaine, et montra dans la retraite de Russie une énergie qui lui valut le grade de chef d'escadron. En 1813, il fut grièvement blessé à Leipzig. En 1815, à Fleurus et à Waterloo, il chargea l'infanterie anglaise. Licencié à la seconde Restauration, il reentra en activité en 1819, et prit part à la guerre d'Espagne (1823) et notamment au blocus de Saint-Sébastien. Colonel en 1829, il fut attaché à la division Sébastiani au moment de la guerre de Belgique, et, en 1835, devint maréchal de camp et commandant du département de la Manche. Général de division en 1845, il fut admis à la retraite, en cette qualité, le 4 juin 1848. Maire de Valognes et conseiller général de Barneville, il avait été élu, le 1^{er} août 1846, député du 3^e collège de la Manche (Cherbourg), par 347 voix (579 votants, 665 inscrits); il siégea silencieusement dans la majorité ministérielle jusqu'à la révolution de février. Grand officier de la Légion d'honneur (10 septembre 1859), rallié à la politique napoléonienne, il fut successivement élu au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, député de la 4^e circonscription de la Manche, le 29 février 1852, par 19,801 voix (21,006 votants, 39,329 inscrits); le 22 juin 1857, par 22,128 voix (24,348 votants, 38,967 inscrits), contre 1,997 à M. de Gasté; le 1^{er} juin 1863, par 21,934 voix (23,632 votants, 39,708 inscrits). Il donna sa démission en 1869, pour entrer, le 6 mars, au Sénat impérial, où il fit partie de la majorité dynastique jusqu'au 4 septembre 1870.

MESNARD (CLÉMENT), député en 1789, né à Murs (Maine-et-Loire) le 14 mai 1732, mort à une date inconnue, était curé-prieur d'Aubigny, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Saumur. Il vota la vérification des pouvoirs en commun, prêta le serment constitutionnel le 27 décembre 1790, et n'eut d'ailleurs à l'Assemblée qu'un rôle très effacé.

MESNARD (LOUIS-CHARLES-BONAVENTURE-PIERRE, COMTE DE), pair de France, né à Luçon (Vendée) le 18 septembre 1769, mort à Paris le 15 avril 1842, « fils d'Alexandre-Bonaventure, comte de Mesnard, chevalier, seigneur de Mesnard, Lauboinière, la Godelinière, les Ardies, Guignefole, et autres lieux, maréchal

des camps et armées du roy, ancien capitaine colonel des gardes de la porte de Monsieur, chevalier des ordres royal, militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de celui de Saint-Louis, et de dame Marie-Éléonore-Elisabeth de la Boucherie », fut chevalier de Malte dès l'enfance. Élève de l'École militaire de Brienne, il devint sous-lieutenant aux carabiniers (1786), capitaine en 1789, émigra en 1791 à l'armée des princes, prit part à la guerre de Hollande contre les armées de la République (1794), et à l'expédition de l'île d'Yeu, voyagea à partir de 1797, et se retira à Londres pendant le premier empire, auprès du duc de Berry. Il ne reentra en France qu'à la première Restauration, devint alors aide-de-camp du duc de Berry, puis colonel, et suivit le roi à Gand. En 1826, il alla à Marseille recevoir la nouvelle duchesse de Berry dont il fut nommé premier-écuyer; il était auprès du duc de Berry au moment où Louvel le frappa d'un coup mortel. Nommé aide-de-camp du duc de Bordeaux et gouverneur du château de Rosny, il fut promu pair de France le 23 décembre 1823, avec une dotation de 12,000 francs, puis commandeur de Saint-Louis et chevalier du Saint-Esprit. Après les journées de juillet, il resta attaché à la duchesse de Berry, fut arrêté avec elle à Nantes lors de la tentative d'insurrection de 1832, et fut acquitté par la cour d'assises de Montbrison. Il rejoignit alors la duchesse, et ne revint en France qu'en 1860. On a de lui : *Souvenirs* (1844).

MESNARD (JACQUES-ANDRÉ), pair de France sénateur du second Empire, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 11 novembre 1792, mort à Paris le 24 décembre 1858, « fils du citoyen Pierre Mesnard, avoué près le tribunal du district de Rochefort, et de Marie-Louise Schiller, » étudia le droit à Poitiers, fut reçu avocat, et s'inscrivit en 1812 au barreau de Rochefort; il se fit remarquer dans plusieurs affaires qui eurent quelque retentissement, notamment dans celle du capitaine de la *Méduse*, M. de Chaumareix. Réclamé comme défenseur par le général Berton, il ne put obtenir de garder des sceaux l'autorisation, alors nécessaire, de venir plaider à Poitiers. D'opinions libérales sous la Restauration, il applaudit à la révolution de juillet qui lui valut, le 26 août 1830, les fonctions de premier avocat général près la cour royale de Poitiers; il devint ensuite, le 22 septembre 1832, procureur général près la cour de Grenoble, le 14 octobre 1836 procureur général près la cour de Riom, et, le 12 octobre 1841, conseiller à la cour de Cassation. Louis-Philippe, par une ordonnance du 23 septembre 1845, appela M. Mesnard à siéger à la Chambre des pairs, où il se fit remarquer par sa science du droit. La révolution de 1848, qu'il avait annoncée dans un discours célèbre à la Chambre haute (janvier 1848), interrompit sa carrière politique. Ses qualités d'orateur et la séduction d'un esprit vif et brillant avaient « ensorcelé », comme il le disait lui-même, le prince-président, qui le nomma, en 1851, président de chambre à la cour suprême, et, le 26 novembre 1852, membre du nouveau Sénat. M. Mesnard fut le premier vice-président de la Chambre haute, et, en cette qualité, porta le 7 novembre, à Louis-Napoléon, le sénatus-consulte qui rétablissait l'empire héréditaire. L'état de sa santé ne lui permit pas de conserver ses fonctions à la cour de Cassation; il s'en consola par la culture des lettres. Une traduction ébauchée de la

Divine Comédie de Dante avait permis à l'Empereur de le nommer membre de l'Institut (académie des sciences morales et politiques). Grand-officier de la Légion d'honneur du 14 août 1852, il fut admis à la retraite, comme magistrat, le 14 mars 1857.

MESNILDOT (ÉDOUARD-AUGUSTE-BERNARDIN DE), député de 1885 à 1889, né à Anneville (Manche) le 21 décembre 1833, grand propriétaire et agronome distingué de la Manche, maire d'Anneville, conseiller général du canton de Quettehou depuis 1866, et plusieurs fois président de la commission de la voirie vicinale de ce conseil, se présenta à la députation, comme candidat conservateur, le 21 août 1881, dans l'arrondissement de Valognes, où il échoua avec 6,264 voix contre 8,482 à M. Hervé Mangon, républicain. Porté sur la liste conservatrice de la Manche, le 4 octobre 1885, il fut élu député de ce département, le 8^e et dernier, par 57,091 voix (109,795 votants, 139,724 inscrits). Il prit place à la droite monarchiste, combattit la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

MÉSONAN (SEVERIN-LOUIS-MARIE-MICHEL LE DUFF DE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, sénateur du second Empire, né à Quimper (Finistère) le 10 octobre 1781, mort à Paris le 22 août 1872, entra en 1800 dans la marine comme quartier-maître au 37^e bataillon, et prit rang, en 1809, dans l'armée de terre comme lieutenant au 45^e de ligne. Compris, un mois plus tard, dans la capitulation de Flessingue, il resta sur les pontons anglais jusqu'en 1814. Mis en demi-solde à la Restauration, il fut affecté, en 1819, à l'état-major, et fit la guerre d'Espagne (1823) comme aide-de-camp du général Bourke. Chef d'escadron d'état-major en 1831, et retraité comme tel en 1837, il s'attacha, après la tentative de Strasbourg, à Louis-Napoléon, et s'efforça de lui gagner des partisans dans l'armée. Compromis dans l'affaire de Boulogne, il fut condamné à quinze ans de détention par la Chambre des pairs, et ne recouvra sa liberté qu'après la révolution de février. Il servit alors avec ardeur la politique du prince-président, fut chargé de diverses missions spéciales auprès des généraux, et coopéra au coup d'État du 2 décembre. Membre et vice-président du conseil général du Finistère, il fut élu, le 23 février 1852, comme candidat officiel, député au Corps législatif par la 3^e circonscription du Finistère, avec 16,870 voix (17,311 votants, 37,793 inscrits). L'Empereur le nomma sénateur, le 9 juin 1857. Commandeur de la Légion d'honneur du 15 août 1819, grand-officier du 14 août 1868.

MESTADIER (JACQUES), député de 1817 à 1831, né à la Souterraine (Creuse) le 4 avril 1771, mort à Paris le 3 avril 1856, venait de terminer son droit à Paris quand il fut appelé par le service militaire. Après être arrivé au grade de lieutenant du génie, il quitta le service, se fixa comme avocat à Limoges, s'y fit bientôt une belle clientèle, et s'appliqua à plaider de préférence les causes politiques. Il entra dans la magistrature à la Restauration, fut

nommé premier avocat général à Limoges le 8 décembre 1818, président de chambre le 22 février 1821, conseiller à la cour royale de Paris le 27 août de la même année, et conseiller à la cour de Cassation le 5 novembre 1826. Élu, le 20 septembre 1817, député du collège de département de la Creuse, par 211 voix (330 votants, 475 inscrits), et successivement réélu, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Creuse (Guéret), le 9 mai 1822, par 133 voix (151 votants, 226 inscrits); le 25 février 1824, par 167 voix (168 votants, 223 inscrits); le 17 septembre 1827, par 110 voix (148 votants, 182 inscrits); le 23 juin 1830, par 98 voix (168 votants, 194 inscrits), contre 65 voix à M. Voysin de Gartempe, il prit place au centre droit, défendit constamment les prérogatives du roi, combattit l'attribution au jury des délits de presse, et l'abrogation de la loi sur les cris séditieux, parla dans l'affaire Ouvrard, sur le code forestier, sur la loi d'indemnité, fit adopter (14 janvier 1820) l'ordre du jour sur les pétitions collectives, et défendit les libertés de l'église gallicane. Lors de la discussion sur la loi électorale, il combattit l'amendement de Camille Jordan; il prononça aussi plusieurs discours remarquables sur le droit de réponse dans les journaux, sur l'avancement dans la magistrature, etc. Bien que peu favorable au ministère Polignac, il vota contre l'adresse des 221. Président du collège électoral de Guéret en 1830, il fit, après les événements de juillet, une déclaration analogue à celle de son ami, M. de Berbis, et cessa d'être député en 1831. Conseiller général de la Creuse de 1822 à 1847, officier de la Légion d'honneur, M. Mestadier fit partie, après la révolution de février, du tribunal des conflits, et fut admis à la retraite, comme conseiller à la cour de Cassation, le 1^{er} mars 1852. On a de lui : *Opinions sur le projet de la liberté de la presse* (1818).

MESTRE (MATHIAS), député en 1789, né à Saint-André-de-Cubzac (Gironde) en 1733, mort à Saint-André-de-Cubzac en 1802, avocat à Sainte-Foy, fut élu, le 14 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Libourne. Il prêta le serment du Jeu de paume, opina, sans prendre la parole, avec la majorité de la Constituante, et fit partie du comité féodal. Il présida l'assemblée cantonale de Sainte-Foy après la session de la Constituante, et, refusant de s'associer au culte de la Raison, fut exclu du club de cette ville. Son fils fonda la première école mutuelle du département de la Gironde.

MESTREAU (FRÉDÉRIC), représentant en 1871, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Saint-Pierre-d'Oléron (Charente-Inférieure) le 15 février 1825, négociant à Saintes, fit de l'opposition républicaine à l'Empire dans son département, fut nommé, le 5 septembre 1870, préfet de la Charente-Inférieure, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de son département à l'Assemblée nationale, le 10^e et dernier, par 32,201 voix (105,000 votants, 148,277 inscrits). Mais son élection ayant été invalidée, en raison de sa situation de préfet, il donna sa démission le 23 mars, et sans se porter candidat, fut réélu à l'élection complémentaire du 2 juillet suivant, par 35,973 voix (83,986 votants, 148,277 inscrits). Il siégea à la gauche républicaine, et vota pour la paix, contre le pouvoir constituant, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, pour l'amendement Wal-lou, pour les lois constitutionnelles. Conseiller

général du canton de Saujon le 8 octobre 1871, il échoua, comme candidat à la députation, le 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Saintes, avec 5,415 voix contre 6,662 à M. Echassériaux (bonapartiste); mais il rentra à la Chambre, à l'élection partielle du 12 novembre 1876, élu dans l'arrondissement de Maremmes, en remplacement de M. Dufaure nommé sénateur, par 6,182 voix (11,519 votants, 15,144 inscrits), contre 5,265 à M. Omer Charlet. Un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie, il fut réélu, le 14 octobre 1877, par 7,175 voix (12,913 votants, 15,596 inscrits), contre 5,682 à M. de Piolant, et, le 21 août 1881, par 7,886 voix (9,297 votants, 16,069 inscrits); il continua de siéger à la gauche républicaine, appuya les différents ministères républicains, vota les crédits du Tonkin et l'expulsion des princes, et fut élu, le 6 janvier 1885, sénateur de la Charente-Inférieure, par 549 voix (1,036 votants). M. Mestreau a continué de soutenir, à la Chambre haute, la politique républicaine du gouvernement, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MESUREUR (GUSTAVE), député de 1887 à 1889, né à Marçay-en-Baraël (Nord) le 2 avril 1847, s'établit à Paris, comme dessinateur sur étoffes, et acquit dans le quartier Bonne-Nouvelle, comme industriel et comme républicain, une certaine notoriété. Élu, par ce quartier (2^e arrondissement), conseiller municipal de Paris, il appartint au groupe de l'autonomie communale, présenta plusieurs motions, se prononça contre le rétablissement de la garde nationale, pour l'allocation d'une somme de 100,000 francs aux mineurs d'Anzin, et fut chargé d'un rapport sur les changements des noms de plusieurs rues de Paris : ce rapport, où il proposait de débaptiser la plupart des rues portant des noms de saints, lui valut dans la presse des critiques assez vives. Il avait obtenu en 1884 sa réélection comme membre du conseil municipal, dont il devint président, après avoir longtemps rempli les fonctions de syndic. Le 22 mai 1887, une élection partielle ayant eu lieu dans le département de la Seine, en remplacement de M. Cantagrel décédé, M. Mesureur fut élu député par 219,934 voix (297,231 votants, 569,236 inscrits), contre 38,573 au général Boulanger. Il prit place à l'extrême-gauche et vota généralement avec la fraction avancée de ce groupe. En 1887, il adressa au président du conseil une question au sujet du retard apporté à l'exécution d'un certain nombre de travaux de la Ville de Paris, et prit part à la discussion du projet de loi sur les traitements du personnel du service de l'instruction primaire. En 1888, il parla sur le budget des travaux publics et sur la reconstruction de l'Opéra-Comique, fut rapporteur du projet relatif au monument à élever, sur l'emplacement des Tuileries, à la Révolution française, réclama l'augmentation du traitement des instituteurs, appuya l'augmentation des patentes des grands magasins, et (novembre 1888), le jour où M. Wilson (*V. ce nom*) vint reprendre séance à la Chambre, se fit l'interprète du sentiment de ses collègues en demandant une suspension de séance. Dans la dernière session, M. Mesureur s'est abstenu sur le rétablis-

ment du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), et a voté *contre* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

METTETAL (PIERRE - FRÉDÉRIC), représentant en 1871, né à Glay (Doubs) le 28 septembre 1814, mort le 18 avril 1879, issu d'une famille apparentée à Guizot, entra à la préfecture de police, et devint chef de la 1^{re} division, au service judiciaire, économique et contentieux, vers la fin du règne de Louis-Philippe. L'Empire lui conserva cette situation, sans lui donner d'avancement. Au 4 septembre 1870, il prit la direction de la préfecture de police, et la remit ensuite à M. de Kératry, qui le garda auprès de lui. Mais lorsque M. Antonin Dubost, ancien rédacteur à la *Marseillaise*, devint secrétaire général, il donna sa démission, et se retira dans ses propriétés du Doubs. Élu, comme conservateur libéral, sous le patronage de Thiers, le 8 février 1871, représentant du Doubs à l'Assemblée nationale, le 6^e et dernier, par 23,031 voix (53,131 votants, 81,915 inscrits), il prit place au centre droit, fit partie de la réunion Féray, et vota *pour* les préliminaires de paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat. Les journaux bonapartistes l'ayant alors proposé pour la préfecture de police, il répudia les doctrines de ce parti, coopéra aux tentatives de restauration monarchique, et se prononça *contre* l'amendement Wallon et *contre* les lois constitutionnelles. Membre du consistoire de l'Eglise réformée de Paris depuis 1850, il assista en cette qualité au synode général de l'Eglise réformée de France en juin 1872, et soutint l'orthodoxie autoritaire de M. Guizot. Officier de la Légion d'honneur, et décoré de plusieurs ordres étrangers. M. Mettetal échoua, le 30 janvier 1876, comme candidat au Sénat dans le Doubs, avec 312 voix sur 706 votants. Il renouça dès lors à la vie politique.

METZ (FRANÇOIS-IGNACE-FÉLIX-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, représentant à la Chambre des Cent-jours, député de 1816 à 1819, né à Kogenheim (Bas-Rhin) le 25 mars 1761, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 5 avril 1819, « fils de Joseph Metz, négociant, et d'Anne-Marie Hürttlerin », fut avocat au conseil souverain d'Alsace, puis secrétaire au magistrat de Strasbourg avant la Révolution. Officier municipal de Strasbourg en 1791, administrateur du district en l'an III, juge au tribunal civil en l'an IV, président du tribunal criminel, commissaire du gouvernement près l'administration centrale, il fut élu, le 22 germinal an V, député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, par 198 voix (214 votants). Il appartint au groupe des élichiens, protesta contre les moyens employés par le Directoire pour faire perdre au corps législatif la confiance de la nation, et vit son élection annulée au 18 fructidor. Ayant adhéré au 18 brumaire, il fut élu, le 9 thermidor an XI, par le Sénat conservateur, député du Bas-Rhin au Corps législatif, et réélu à la même assemblée le 18 février 1808. Conseiller de préfecture à Colmar le 10 juin 1811, secrétaire général de la préfecture de Strasbourg le 18 février 1813, il perdit ces fonctions à la première Restauration,

et fut élu, le 11 mai 1815, par le collège de département du Bas-Rhin, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 83 voix (139 votants). Le même collège le réélu député, le 22 août 1815, par 136 voix (179 votants, 269 inscrits), et le 4 octobre 1816, par 129 voix (148 votants, 247 inscrits). A la Chambre, il protesta contre les monopoles et contre celui du tabac en particulier. Lors de la discussion de la loi électorale, il proposa un nouveau moyen de choisir les scrutateurs. Il siégea, en 1815, dans la minorité ministérielle, en 1816 et en 1817, dans l'opposition constitutionnelle, et mourut au cours de la législature.

METZ (FRANÇOIS-ALEXANDRE-EMMANUEL DE), député de 1827 à 1831, né à Nancy (Meurthe) le 21 mai 1780, mort à Nancy le 11 juillet 1840, était président de la cour royale de Nancy et chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il se présenta à la députation, le 17 novembre 1827, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Meurthe (Nancy) ; il échoua avec 140 voix contre 246 à l'élu, M. Marchal ; mais il fut élu huit jours après, par le grand collège du même département, avec 125 voix (186 votants, 203 inscrits), et réélu, le 3 juillet 1830, par 134 voix (199 votants, 211 inscrits). Il défendit avec une certaine indépendance la royauté légitime, et ne vota pas l'adresse des 221. Les élections du 5 juillet 1831 ne lui furent pas favorables ; n'ayant obtenu, dans le 1^{er} collège (Nancy), que 139 voix, contre 327 à l'élu M. Marchal, il renouça à la vie politique.

METZGER (JEAN-ULRIC), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Colmar (Haut-Rhin) le 26 septembre 1752, mort à Colmar le 25 avril 1836, était administrateur du Haut-Rhin, lorsqu'il fut élu, le 24 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il ne se montra pas hostile au coup d'État de Bonaparte, et fut compris, le 4 nivôse an VIII, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif, où il représenta le Haut-Rhin jusqu'en 1806.

MEULNAERE (PIERRE-GEORGES, BARON DE), député au Corps législatif de l'an XI à 1814, né à Gand (Belgique) le 1^{er} avril 1751, mort au château de Weldenne (Belgique) le 2 juin 1825, fut receveur des vingtièmes à Gand, membre de la chancellerie du Vieux-Bourg, réparateur de la ville, et fut nommé, le 28 fructidor an XI, par le Sénat conservateur, député du département de l'Escaut au Corps législatif. Il en fit partie jusqu'en 1814, ayant obtenu, le 18 février 1808, le renouvellement de son mandat. M. de Meulnaere fut créé, le 9 mars 1810, chevalier de l'Empire, et, le 3 août, baron.

MEUNIER (JEAN-MARCEAU), député au Corps législatif en 1791, et au Conseil des Cinq-Cents, né à Orléans (Loiret) le 4 septembre 1750, mort à Orléans le 3 mars 1814, remplit, jusqu'à l'établissement de l'assemblée provinciale de l'Orléanais, les fonctions de secrétaire de l'évêché d'Orléans ; il devint ensuite secrétaire des élections d'Orléans et de Beaugency. Après la Révolution, il fut élu, le 6 septembre 1791, député du Loiret à l'Assemblée législative, le 5^e sur 8, par 204 voix (268 votants). Il opina avec la majorité. Plus tard, il appartint, comme député du même département, au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea du 23 germinal an VI jusqu'au coup d'État du 18 brumaire an VIII. Il adhéra à la

Constitution nouvelle par une lettre ainsi conçue :

« Orléans, 28 frimaire au VIII^e »

« Le représentant du peuple, Meunier du Loiret, membre du Conseil des Cinq-Cents,

« Au citoyen président de la Commission législative du même conseil.

« Citoyen président,

« La publication de l'acte constitutionnel et de la loi du 23 de ce mois s'est faite dans cette commune le 26, avec toute la pompe qu'on devait attendre du zèle d'une administration municipale recommandable par ses lumières et par la pureté de son patriotisme.

« Je me suis fait un devoir d'assister à cette cérémonie et j'ai partagé l'allégresse de mes concitoyens pour qui ce jour a été un jour de fête solennelle. De suite je me suis empressé de signer le registre d'acceptation, et je joins ici le certificat qui m'en a été délivré. Veuillez, je vous prie, citoyen président, mettre cet acte sous les yeux de la Commission législative.

« Salut et fraternité.

« MEUNIER, du Loiret. »

Le 24 floréal au VIII, Meunier reçut le titre de conseiller de préfecture de son département.

MEURINNE (FRANÇOIS-ANNE-JOSEPH), député en 1789, né à Léglantiers (Oise) le 14 juillet 1742, mort à une date inconnue, cultivateur dans son pays natal, fut élu, le 14 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Clermont-en-Beauvoisis, avec 162 voix. Il prêta le serment du Jeu de paume, opina silencieusement avec la majorité, et demanda un congé le 22 juillet 1791.

MEUSNIER DU BREUIL (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Guéret (Creuse) le 28 avril 1754, mort à une date inconnue, était lieutenant-général au présidial de Mantes, lorsqu'il fut élu, le 14 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Clermont-en-Beauvoisis. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de judicature, et quitta ce comité le 7 février 1791. Le *Moniteur* est muet sur son rôle à la Constituante; il le signale seulement comme s'étant porté à des voies de fait sur un de ses créanciers.

MÉVOLHON (JEAN-ANTOINE-PIERRE, BARON), député en 1789, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 21 janvier 1757, mort à Cachan (Seine) le 16 septembre 1836, « fils de sieur Jean-Pierre Mévolhon, marchand, et de demoiselle Jeanne Mieuille », était receveur à Sisteron, quand il fut élu, le 15 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Forcalquier. Il prêta le serment du Jeu de paume, vota silencieusement avec la majorité de son ordre, et partit en congé de novembre 1790 à février 1791. Dénoncé au comité de salut public le 24 prairial an II, par le comité de surveillance de Sisteron, il fut arrêté le 12 messidor; mais il fit parvenir ses réclamations à la Convention, qui suspendit l'effet de l'arrestation et chargea Barras et Fréron, alors en mission en Provence, de statuer définitivement sur l'affaire, qui n'eut pas d'autre suite. A l'époque du Consulat, M. Mévolhon devint président du tribunal de Sisteron. Chef de légion de la garde nationale, et président de section à Paris, il fut créé baron de l'Empire le 25 mars 1810.

MÉVOLHON (JEAN-JOSEPH-MARIE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Cruis (Basses-Alpes) le 11 juin 1760, mort à une date inconnue, « fils du sieur François Mévolhon, maître chirurgien, et de demoiselle Geneviève Gagnaud », appartient à l'enseignement. De 1774 à 1794, il professa les humanités, fit notamment la classe de rhétorique dans divers collèges de la congrégation de l'Oratoire, suivit les cours de l'Ecole normale supérieure en 1795, et fut nommé (1796) professeur d'histoire à l'Ecole centrale d'Aix. Attaché au lycée de Marseille de 1803 à 1810, professeur de littérature française et maître adjoint de rhétorique le 10 octobre 1812, il avait, d'autre part, rempli à Aix, en 1799, des fonctions municipales. Le 16 mai 1815, il fut élu, par 19 voix (32 votants), représentant de l'arrondissement de Forcalquier à la Chambre des représentants. Après cette courte législature, il ne reparut pas sur la scène politique.

MEYER (FRANÇOIS-ANTOINE), député en 1789, né à Kaysersberg (Haut-Rhin) le 29 janvier 1734, mort à une date inconnue, exerçait dans sa ville natale la profession de médecin. Le 31 mars 1789, la province d'Alsace l'envoya siéger, comme député du tiers, aux Etats-Généraux. Son rôle dans la Constituante n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

MEYER (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens, et au Corps législatif de l'an VIII, à 1803, né à Mazamet (Tarn) le 13 octobre 1750, mort à Carcassonne (Aude) le 18 octobre 1830, fils de François Meyer marchand, et d'Elisabeth Marroul, était médecin à Mazamet lors de la Révolution, dont il adopta les principes. Administrateur du département du Tarn, il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, deuxième député suppléant à l'Assemblée législative, par 112 voix (202 votants), sans être appelé à y siéger. Envoyé à la Convention, le 7 septembre 1792, par le même département, le 9^e et dernier, « à la pluralité des voix » sur 363 votants, il prit place à la Montagne, et vota la mort du roi, sans appel ni sursis. Le 22 vendémiaire an IV, il fut réélu député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents, par 127 voix (265 votants). Puis il passa, le 23 germinal an V, à celui des Anciens, accepta le coup d'Etat de brumaire, et fut compris, le 4 nivôse suivant, par le Sénat conservateur, au nombre des membres du nouveau Corps législatif, où il représenta jus qu'en 1803 le département du Tarn. Il avait repris sa profession à Mazamet, et était conseiller municipal aux Cent-Jours. Ayant signé, en cette qualité, l'Acte additionnel, il fut frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les récidives, bien qu'il eût rétracté sa signature par-devant notaire le 17 novembre 1815. Il se réfugia à Saint Gall (Suisse). Sa femme demanda en vain son rappel le 12 avril 1825, au moment du sacre de Charles X. Lui-même renouvela cette demande le 17 octobre 1829, arguant du délabrement de sa santé. La demande fut alors accueillie et il revint mourir à Carcassonne juste un an après. Les villes de Carcassonne, Vintrou, Mazamet doivent à ses libéralités testamentaires plusieurs établissements d'enseignement et de bienfaisance.

MEYER (JACQUES-GUILLEAUME), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Gand (Belgique) en 1760, mort à Ecloo (Belgique) le 16 mai 1805, greffier

au tribunal d'Ecloo, puis président de l'administration centrale de Gand, fut élu, le 21 germinal an VI, député au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Escaut, avec 102 voix (135 votants); il prit la parole (nivôse an VII) sur les troubles qui agitaient son département et qu'il attribua à l'influence de l'étranger. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député de l'Escaut au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1803.

MEYNADIER (HENRI-LOUIS-RENÉ, COMTE), député de 1831 à 1847, né à Saint-André (Gard) le 8 février 1778, mort à Paris le 29 juin 1847, entra au service, en 1791, comme volontaire au 1^{er} bataillon du Gard, devint sergent-major un an après, et, attaché aux adjudants-généraux à l'armée des Pyrénées-Orientales, se distingua à Rivesaltes et à Peyretorte où il fut blessé. Fait prisonnier le 4 octobre 1794, il ne rentra en France que l'année suivante, passa alors capitaine au 1^{er} bataillon de la Lozère, et fut nommé par le général Brune adjoint aux adjudants des armées d'Italie et aide-de-camp du général Vignolles. A la rupture de la paix d'Amiens, il fit partie de la grande armée; chef de bataillon après Austerlitz, colonel après Wagram, chef d'état-major de Mortier en 1812, chef d'état-major de la garde impériale pendant la campagne de Saxe, il fut promu général de brigade après Leipsig, où il lutta héroïquement, et passa ensuite au 6^e corps d'armée qui eut tant à souffrir durant la campagne de 1814. A la première Restauration, il fut versé, comme lieutenant-commandant, à la 4^e compagnie des gardes du corps, et, en mai 1815, en qualité de chef d'état-major de la maison militaire du roi, accompagna Louis XVIII jusqu'à Béthune, où il procéda au licenciement des troupes de la garde royale restées sous ses ordres. Employé à l'armée des Alpes sous Suchet (1815), il commanda l'arrière-garde pendant la retraite sur Lyon, sut contenir les alliés, et battit même les Autrichiens près de Nantua. Créé comte le 23 décembre 1815, il prit part à la guerre d'Espagne en 1823, comme chef d'état-major du 3^e corps d'armée, qui, commandé par le prince de Hohenzollern, occupa les provinces basques. Nommé major-général de l'armée d'occupation, il resta en Espagne jusqu'en 1825, devint alors général de division, et fut chargé de nombreuses inspections. En 1827, il commanda la 9^e division militaire à Montpellier, et, en 1829, la 19^e à Clermont. Il était grand-croix de la Légion d'honneur. Après la révolution de 1830, M. Meynadier entra dans la vie politique. Conseiller général du Gard en 1831, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort, il fut successivement élu député du 2^e collège de la Lozère (Florac), le 6 septembre 1831, en remplacement de M. Pelet de la Lozère qui avait opté pour Toulouse, avec 76 voix (106 votants, 148 inscrits), contre 25 voix à M. Monestier juge; le 21 juin 1834, par 87 voix (123 votants, 151 inscrits), contre 34 voix à M. André; le 4 novembre 1837, par 117 voix (119 votants, 166 inscrits); le 2 mars 1839, par 113 voix (121 votants). Cette élection ayant été annulée, M. Meynadier se représenta devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 15 juin suivant, par 109 voix (130 votants); invalidé une deuxième fois, il fut encore renommé le 24 août de la même année, par 107 voix (121 votants), puis réélu de nouveau, le 9 juillet 1842, par

95 voix (153 votants, 183 inscrits), contre 58 voix à M. Daudé. M. Meynadier ne cessa pas de faire partie de la majorité ministérielle; il approuva la loi de disjonction et l'adresse de 1839, vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recrutement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard, et repoussa les mesures réclamées par l'opposition. Il mourut en juin 1847, et fut remplacé, le 7 août suivant, par M. Daudé.

MEYNARD (FRANÇOIS, CHEVALIER), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, député au Corps législatif de l'an VIII à 1805, représentant aux Cent-Jours, député de 1815 à 1817, et de 1820 à 1827, né à Vauxains (Dordogne) le 20 août 1756, mort à Paris le 25 août 1828, « fils de M. Christophe Meynard, garde du roi, et de demoiselle Thérèse Gérard », était avocat à Périgueux lors de la Révolution. Il devint vice-président du district, maire de Vauxains, accusateur public au tribunal criminel du département, et fut élu, le 8 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Dordogne, le 9^e sur 10, avec 372 voix (657 votants). Dans le procès de Louis XVI, Meynard, qui siégeait parmi les modérés, répondit au premier appel nominal : « Appelé avec vous pour poser les fondements d'une constitution dont les bases soient la liberté et l'égalité, en qualité de représentants du peuple, nous devons prendre toutes les mesures de sûreté générale nécessaires à son salut. Je suis d'avis de la détention, tant que durera la guerre, et qu'alors la Convention, si sa session existe encore, ou la législature, prononce la déportation, dans le cas où elle croirait qu'elle peut le faire sans exposer la sûreté de l'Etat. Je suis en outre de l'avis de l'appel au peuple. » Et au 3^e appel nominal : « Je crois difficilement aux dangers dont on nous dit individuellement menacés. Peut-être n'en suis-je pas assez frappé, d'après les récits alarmants qu'on nous fait chaque jour sur notre sûreté personnelle. Je pourrais avoir d'autres craintes; mais je déclare que je ne croirai jamais à la peur qu'on chercherait à m'inspirer pour forcer ma volonté.

« Si quelque considération avait pu me séduire, je l'avouerais, citoyens, ce serait de voir le vœu unanime de la députation dont je me trouve faire partie, se réunir pour la même opinion. Sans doute elle est plus sage que la mienne, puisqu'elle paraît être celle de la majorité de cette assemblée; mais la conscience qui commande parle encore plus fort que la sagesse qui conseille : je respecte celle-ci, j'ai dû céder à la première.

« Elle me dit, de concert avec ma raison, que je ne puis pas faire et appliquer la loi. Ma raison me dit que je ne peux pas détruire l'effet de la loi, pour lui substituer ma volonté. Un principe du droit naturel, consacré dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, me dit que la loi étant égale pour tous, il n'est pas juste d'en faire deux lots inégaux, pour attribuer l'un à l'accusé, celui qui punit; et pour le dépouiller de l'autre qui établissait des formes salutaires à la défense. Ma raison me dit que la confusion des pouvoirs est trop arbitraire pour convenir au régime d'un peuple jaloux de sa liberté. Elle me dit qu'une représentation nationale doit surtout se garantir de l'attrait que le despotisme a pour tous les hommes, et qui devient d'autant plus dangereux pour elle qu'elle se trouve revêtue